



Légende

1/ ZONE URBAINE (U) :

- Mixité des fonctions renforcée (mixité des fonctions sommaire + extension et création de nouveaux commerces autorisés)
- Mixité des fonctions sommaire (habitat, artisanat, restauration, activité de services, hébergement hôtelier et touristique)
- Secteur à vocation résidentielle prédominante
- Secteur à vocation économique :
 - Artisanat
 - Industrie, Artisanat et Services
 - Industrie, Artisanat et Commerce
 - INRA
 - Bassin de rétention pour eaux pluviales
 - Photovoltaïque
 - Méthanisation

Secteur à vocation touristique

- Linéaires commerciaux dans les secteurs de :
 - Mixité renforcée : changement de destination interdit
 - Mixité sommaire : nouveau commerce autorisé

Secteur de développement en zone U ou 1AU soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- A destination de l'habitat
- A destination du développement économique

Zone 2AU : urbanisation soumise à modification du PLU-H

- Zone 2AU habitat
- Zone 2AU économique

2/ ZONES AGRICOLES OU NATURELLES (A ou N) :

- Zone A
- Zone N

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en zone A

- STECAL Habitat en zone A
- STECAL Tourisme en zone A
- STECAL Gens du Voyage en zone A
- STECAL Equipements publics en zone A
- STECAL lié à l'aérodrome en zone A
- STECAL Diversification agricole en zone A
- STECAL Energies renouvelables en zone A
- STECAL Economie en zone A

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en zone N

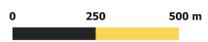
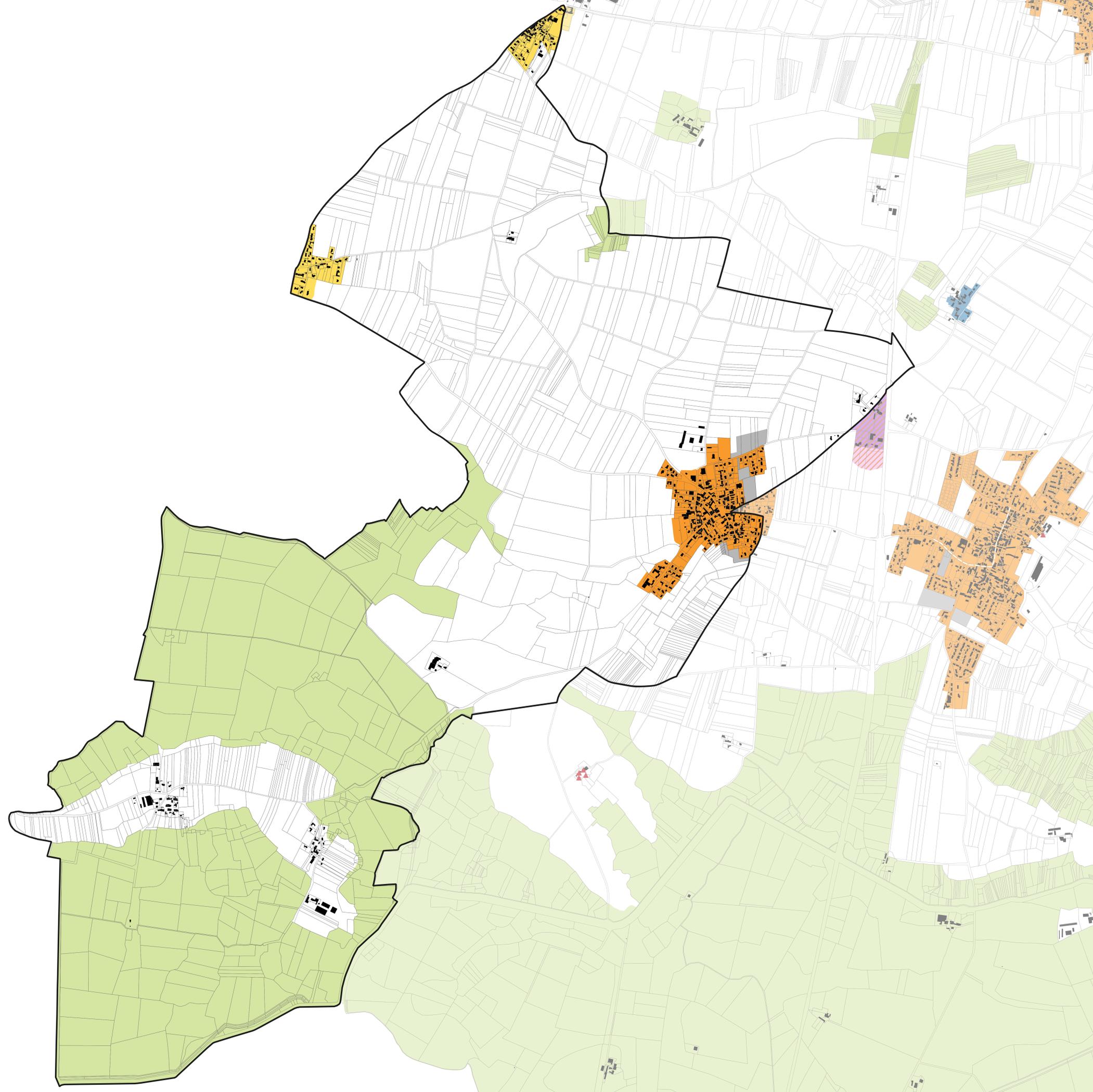
- STECAL Tourisme en zone N
- STECAL Gens du Voyage en zone N

- Bâtiment autorisé à changer de destination (vocation d'habitat)
- Bâtiment autorisé à changer de destination (vocation économique)
- Tonne de chasse

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

> Nb : l'ensemble des autorisations, limitations, interdictions est détaillé au document 4.1/Règlement écrit



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.2 Mixité des fonctions

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7500 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Ballon

